

Séance du 13 Juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le treize juin le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 6 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CONFESSON Bruno, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LASSAUZET Serge, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, JOBERT Martine, LAURENT Laëtitia, Mrs LAJOIE Patrick, excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Laurette GIRAUDET est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

- Participation à l'ATDA

Annie DENIS, adjointe aux finances, expose au conseil que la participation inscrite au budget concernant l'ATDA n'est pas suffisante. Aussi elle propose une augmentation de la participation de la somme de 5€.

La dépense sera inscrite à l'article 65548 et les crédits prélevés sur la ligne « divers ».

- BUDGET LOTISSEMENT PRES DE LA GARE II DECISION MODIFICATIVE N°1

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 1 au budget Lotissement Pres de la Gare II concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses

- 6045 prestations de services 2 380€

Recettes

- 774 subventions exceptionnelles 2 380€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

- BUDGET LOTISSEMENT PRES DE LA GARE II DECISION MODIFICATIVE N°2

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 2 au budget Lotissement Pres de la Gare II concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses

- 6045 prestations de services 778€

Recettes

- 774 subventions exceptionnelles 778€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

2. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR

Jean-Claude ALLOY fait un point sur les travaux de la Rue Pasteur. L'Assainissement est terminé, reste sur le chantier la CEE pour les réseaux électriques et télécommunications et l'implantation des coffrets. Les travaux de VRD débuteront le 17 juillet 2017.

3. PERSONNEL

Bruno CONFESSON informe l'assemblée que la commission du personnel réunie le 8 juin dernier a étudié les dossiers suivants :

- **Fin de disponibilité de Laure THOMAS-HUARD** :

La commune doit rencontrer la Com Com le 20/06/2017 à 18h30 en mairie afin d'évoquer la fin de disponibilité de Laure THOMAS-HUARD.

- **Emploi agent d'accueil** :

Un bilan intermédiaire est prévu avec la mission locale le 26 juin prochain.

- **Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise**

Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pris pour application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la demande d'avis du Comité Technique en date du 13 juin 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et expose que le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale et comporte :

- une part fixe : l'indemnité de fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP a vocation à se substituer, dans le temps, à la plupart des primes et indemnités existantes. Il s'adresse à toutes les catégories d'emploi (A, B, C), sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les grades concernés par le RIFSEEP sont ceux figurant au tableau des effectifs, soit :

- Les attachés,
- Les Educateurs des APS,
- Les Agents de Maîtrise,
- Les Adjoints Administratifs,
- Les Adjoints Techniques

I. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

• **Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :**

- Responsabilité ou niveau d'encadrement
- Ampleur du champ d'action
- Responsabilité de coordination
- Responsabilité d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et conduite de projets

• **De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :**

- Niveau de compétence
- Complexité
- Autonomie et initiative
- Polyvalence et diversité des domaines de compétence

• **Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :**

- Effort physique, tension mentale et nerveuse
- Vigilance, risque d'accidents
- Confidentialité, réserve et discrétion professionnelle
- Responsabilité financière

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels, par cadre d'emploi :

Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonction	Montants annuels maximum de l'IFSE
A1	Attaché	DGS	12 000€
B2	Educateur des APS	Animation sportive	5 000€
C1	Adjoint Administratif	Service Administratif – remplacement de la DGS	8 000€
	Adjoint Administratif	Service Administratif	
	Agent de maîtrise	Chef des Services Techniques	10 000€
	Adjoint technique	Service Technique – remplacement du chef des Services Techniques	6 000€
	Adjoint technique	Chef Cuisinier	
C2	Adjoint technique	Service technique	5 000€

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- o Niveau de formation initiale
- o Acquisition de l'expérience (autonomie, polyvalence, complexité, savoir-faire)
- o Effort de formation professionnelle (formations facultatives)
- o Capacité de transmission des savoirs et des compétences auprès des autres agents.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- au moins tous les 3 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement de l'IFSE : mensuelle

Modalités de versement de l'IFSE : le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

- Maintien dans les proportions du traitement : congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service, trajet, maladie professionnelle, congés de maternité, paternité ou d'adoption, ASA syndicale ou autre (mariage, décès...)

- Pas de droit à maintien : congés de grave ou longue maladie, congés de longue durée, grève et suspension.

Exclusivité : l'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution : l'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

II. Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le CIA étant facultatif, il est proposé de reporter la mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1er: D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2: D'autoriser M le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE.

Article 3: De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Article 4 : La présente délibération s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2017.

- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017:

Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	AGENT	CATEGORIE	Nombre de Poste	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
<i>Attaché</i>	<i>GUILLOT Annie</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>35h</i>
<i>Educateur des APS</i>	<i>THOMAS-HUARD Laure</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>14h30</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>BOLGIANI Nathalie</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35h</i>
<i>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe</i>	<i>MOREAU Emmanuelle</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>31h30</i>
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	<i>PERRIN Luc</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35h</i>
<i>Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe</i>	<i>BOISSON Luc</i> <i>RAYNAUD Pascal</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>35h</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>CHARDON Frédéric</i> <i>DAFFIX Jean</i> <i>DESTERNE Bruno</i> <i>HERVIER Jean-Bernard</i> <i>MARTIN Pierre</i> <i>ZYDORCYCK Christophe</i>	<i>C</i>	<i>6</i>	<i>35h</i>
	<i>BOLATON Sylvain</i>		<i>1</i>	<i>17h30</i>
	<i>BONHAMMOUR Danièle</i>		<i>1</i>	<i>30h</i>
	<i>BOUGARET Alain</i>		<i>1</i>	<i>30h</i>
	<i>CHEVALLIER Sylviane</i>		<i>1</i>	<i>18h</i>
<i>Adjoint du Patrimoine</i>	<i>PERRIN Catherine</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>12h</i>
<i>TOTAL</i>			<i>18</i>	

4. BAIL GENDARMERIE - REVISION DE LOYER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil en date du 21 mars 2017, par laquelle l'assemblée demandait la révision du loyer de la caserne de Gendarmerie à compter du 1^{er} juillet 2017.

L'Etat Gendarmerie propose de porter le loyer annuel de 146 372.16€ à 148 664.77€ à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les conditions de location,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

5. ENQUETES PUBLIQUES

- DEMANDE D'EXPLOITER PAR LA SOCIETE SADILLEK :

Après avoir pris connaissance du projet de « demande d'autorisation d'exploiter une affinerie d'aluminium » sur la commune de Montmarault présenté par SADILLEK S.A., le Conseil Municipal tient à formuler les observations suivantes :

- Concernant les principaux enjeux environnementaux, la proximité des premières habitations et du centre bourg rend particulièrement sensibles les nuisances propres à ce type d'industrie. Nous tenons à insister sur les types **de nuisances** avec ordre de ressenti par la population :

1 – les odeurs qui reviennent régulièrement dues apparemment « aux fours de fusion et aux dépôts associés sur les sols » ➔ dont une particulièrement âcre qui pique les yeux et la gorge

2 – la poussière qui se dépose aux alentours de l'usine qui n'est pas seulement due au trafic de la déviation poids-lourds. De plus, nous constatons de temps à autre un fort débouffage » de la cheminée d'usine qui plonge le quartier sous le vent dans un nuage de

brouillard poussiéreux et odorant pendant un temps plus au moins long (selon condition météo).

Si l'évaluation des risques sanitaires permet de déduire « l'acceptabilité des rejets prévus » il n'en reste pas moins le côté fort désagréable ressenti régulièrement dans le quartier nord du bourg qui s'étend également jusqu'au centre-ville.

3 - Le bruit est surtout perceptible pendant les périodes les plus calmes dans l'environnement Montmaraultois (nuit, samedi et jours fériés).

Il existe cependant un bruit continu lié à l'activité de l'usine avec des pics importants au moment de la manipulation ou du déchargement des matériaux de récupération.

L'acquisition du terrain au carrefour du Bd Jean Moulin et de la D 68 par l'usine devrait donner la place nécessaire pour des équipements permettant de réduire de façon importante les nuisances notamment sonores.

Il est à noter que le trafic poids lourds lié à l'activité de l'usine est noyé dans le reste du trafic des passages poids lourds en transit sur le boulevard Jean Moulin.

Concernant « les autres phases du projet présentées en tant qu'évolution à prévoir afin de diminuer les impacts environnementaux du site qui dépendent du contexte économique et de la situation de la société à moyen terme ».

Nous attendons avec impatience la mise en place de certains équipements à venir tels que :

- la création d'un nouvel hangar pour la diminution des nuisances en cas de pluie et pour son rôle écran acoustique,
- la création d'un merlan anti-bruit à l'angle du boulevard Jean Moulin et de la RD 68,
- la couverture des casiers à tournures pour la diminution des nuisances en cas de bruit,

Autant d'opérations susceptibles de continuer à réduire les nuisances décrites dans les paragraphes précédents.

Le Conseil Municipal reconnaît l'existence de deux éléments positifs essentiels dans l'autorisation d'exploiter de l'affinerie d'aluminium SADILLEK :

- il s'agit d'une usine de retraitement de déchets d'aluminium qui contribue au recyclage de matériaux de récupération ou de démolition,
- l'usine emploie directement 70 personnes et à ce titre contribue à la dynamique économique dans le secteur industriel, emplois particulièrement appréciés dans notre zone rurale.

En conclusion, le Conseil Municipal, émet un **AVIS FAVORABLE** au dossier de demande d'autorisation d'exploiter de l'affinerie aluminium SADILLEK mais **INSISTE sur la mise en place rapide des équipements pour continuer à réduire les nuisances auprès du voisinage immédiat et de proximité de MONTMARAULT.**

- PROJET D'AMENAGEMENT DU NŒUD AUTOROUTIER RELAINT L'A71 ET LA RN 79

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête parcellaire est terminée depuis mi-avril et que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont à la disposition du public en mairie et sur le site de la préfecture.

Lors de la réunion de la Commission communale d'aménagement foncier du 9 juin dernier, après avoir procédé au vote, il n'y aura pas d'aménagement foncier, les propriétaires seront expropriés et indemnisés directement.

6. FESTIVITES

V. Balichard informe l'assemblée des différentes festivités prévues, à savoir :

- 21 juin fête de la musique sur le perron de la mairie à 20h,
- 23 septembre spectacle de Bigard à l'ECC (distribution aux agents de la commune de 2 places pour le prix d'une),

La manifestation du chemin de fer de l'Allier prévue le 8 juillet est annulée et repoussée en 2018.

7. REVISION DES COMMISSIONS

- SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRE (SRPIC)

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret :

Titulaires : Valérie BALICHARD, Jean-Michel LEHOURS

Suppléant : Annie DENIS, Roland DAFFIX

Comme délégués au sein du SRPIC.

- COMMISSION SPORTS

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission Sports, à savoir :

- Valérie BALICHARD, Bernard MARTIN, Laurette GIRAUDET, Serge LASSAUZET, Roland DAFFIX, Gérard MONGIS.

- COMMISSION ANIMATION

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission Animation, à savoir :

- Valérie BALICHARD, Bernard MARTIN, Bruno CONFESSON, Daniel CHAPELLE, Roland DAFFIX, Martine JOBERT, Jean-Michel LEHOURS.

- COMMISSION DES FINANCES ET ECONOMIE

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission des finances et économie, à savoir :

- Annie DENIS, Bernard MARTIN, Bruno CONFESSON, Valérie BALICHARD, Patrick LAJOIE, Jacques CARTE, Jean-Claude ALLOY, Claudette MAILLARD.

- CENTRE SOCIAL RURAL VILLEFRANCHE-MONTMARAULT

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret :

	Nom - Prénom	Adresse postale
Titulaires	DENIS Annie	La Vigne 03390 MONTMARAULT
	BALICHARD Valérie	17, rue Joliot Curie 03390 MONTMARAULT
Suppléant	MAILLARD Claudette	21, avenue Georges Mercier 03390 MONTMARAULT

Comme délégués au sein du Centre Social Rural de Villefranche-Montmarault.

- COMMISSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission Cimetière, à savoir :

- Patrick LAJOIE, Bernard MARTIN, Jean-Claude ALLOY, Brigitte JUILLARD, Daniel CHAPELLE, Serge LASSAUZET.

- COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission plan Communal de Sauvegarde, à savoir :

Titulaires : Bernard MARTIN, Patrick LAJOIE, Jean-Claude ALLOY, Laurette GIRAUDET, Brigitte JUILLARD, Claudette MAILLARD.

Suppléants : Jacques CARTE, Daniel CHAPELLE, Roland DAFFIX, Jean-Michel LEHOURS, Gérard MONGIS.

- COMMISSION INFORMATIONS MUNICIPALES – COMMUNICATION

Le Conseil Municipal vote à scrutin secret les délégués au sein de la Commission Informations Municipales - Communication, à savoir :

- Jean-Claude ALLOY, Bernard MARTIN, Daniel CHAPELLE, Roland DAFFIX, Brigitte JUILLARD, Jean-Michel LEHOURS.

- Correspondant Pandémie Grippale

Le Conseil Municipal désigne :

- Claudette MAILLARD
Comme correspondant.

8. INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bruno CONFESSON informe le Conseil qu'il a participé, au niveau de la communauté de communes à la commission :

- solidarité pour le portage des repas à domicile liaison froide par la com com, Montmarault continue le portage des repas liaison chaude.
- habitat pour la résidence séniors, visite des différents sites par la com com.
- commerce et artisanat : travail avec le Comité d'expansion économique de l'Allier au niveau du plan Massif Central.

Prochain conseil communautaire le 4 juillet prochain.

Au niveau de la commission tourisme et communication, Bernard MARTIN informe que le concours des maisons fleuries aura lieu sur la totalité du territoire de la communauté et que le rallye sera reconduit annuellement ou biennuel.

9. QUESTIONS DIVERSES

- BRUNO : commission environnement
 - Subvention de 40% pour l'achat du matériel de désherbage
 - L'ADEM a exposé un projet complémentarité action communale et a créée une « brigade verte ». Le Conseil émet un avis favorable à la démarche et Luc identifiera les zones d'action.
 - SICTOM : les poubelles n'ont pas été distribuées aux associations ni pour les bâtiments publics. Il était prévu seulement les bacs jaunes mais aucunement les rouges qui encombrant les trottoirs et font doublons avec ceux déjà distribués par la Commune
 - Le terrain Girard entre le cimetière et le lotissement est à nettoyer rapidement.
- VALERIE :
 - L'entente de Foot Montmarault/Villefranche s'appellera Union Sportive Cœur d'Allier. Elle achètera des buts pour des ½ terrains et le CM donne son accord. Il faudra également niveler et mettre du gazon dans les buts, ce sera fait en Janvier 2018 lorsque les équipes ne joueront pas.
 - Assemblée Générale du Basket : constat d'une nette baisse des effectifs
 - Rencontre avec M. RESEGUIER nouveau directeur du CADA qui annonce le chiffre de 98 personnes hébergées actuellement sur 100 places à disposition, dont 34 enfants, 18 nationalités.
 - Rythmes Scolaires : une réunion s'est tenue ce jour pour débattre d'un nouveau passage à 4 jours. Les avis sont partagés au Conseil d'Ecole :

Maternelle à 4,5 j	Enseignants : 4,5 j
Elémentaire : 4 j	Enseignants : 4,5 j

La décision reviendra à la Directrice d'Académie.
 - Courrier de remerciements du collège pour l'aide ,apportée par les services techniques pour la mise en place d'une table de tennis de table.

- JEAN-CLAUDE :
 - La fédération Villages Etape apportera son aide sur l'aire de repos de l'office du tourisme le 8 Juillet pour la promotion des villages étape
 - Le renouvellement du dossier est en cours et a reçu un avis favorable de la fédération.

- ANNIE - CCAS :
 - seulement 1 départ en vacances d'une famille avec 3 enfants
 - atelier gym mémoire : 12 participants
 - atelier nutrition très réussi
 - le 21 Juin projection documentaire pour les seniors.

- BRIGITTE :
 - Remerciements aux services techniques pour la réparation de la fuite d'eau à la maison des associations et signale un trou Rue de Turenne vers la carrosserie CHANIER.

- CLAUDETTE :
 - 21 et 22 Juillet : L'UCAM organise un marché nocturne avec animations multiples
La séance est levée à 23h00.